

CONVENTION DE DEVERSEMENT ORDINAIRE AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Demande à retourner en Mairie de Clisson
Direction « Services Techniques »
3 Grande rue de la Trinité - BP 19117 - 44191 CLISSON
contact@mairie-clisson.fr

Particulier

Société

Autre

Je soussigné(e) (prénom, nom)

demeurant (adresse complète du domicile habituel)

Téléphone Portable

Fax E-Mail

agissant en qualité de propriétaire ⁽¹⁾, autre (à préciser)

demande, pour l'immeuble situé :

Référence cadastrale :

Compteur d'eau potable n°

l'autorisation de déversement, dans le réseau public d'assainissement, des eaux usées et des eaux pluviales dudit immeuble. Cette autorisation sera effective après le paiement d'une participation financière au raccordement à l'égout (P.R.E.) fixée par délibération du Conseil Municipal que je m'engage à verser à la première demande du Trésor public. Je déclare avoir pris connaissance des barèmes en vigueur.

Ce déversement concerne :

1. les eaux usées domestiques provenant de foyer(s) composés depersonne(s) au total,
2. les eaux pluviales en provenance de ⁽²⁾.....

Je m'engage à me conformer au Règlement d'assainissement de la Ville de Clisson, dont je reconnais avoir consulté les prescriptions sur le site Internet www.mairie-clisson.fr et j'affirme, sous ma responsabilité pleine et entière, que seules les eaux usées domestiques seront déversées au réseau public, à l'exclusion des produits visés à l'article 7 dudit Règlement.

Date des travaux de raccordement

Je m'engage à informer, les Services Techniques de la Ville de Clisson, de la fin des travaux en domaine privé, afin qu'ils puissent contrôler leur bonne exécution.

Le

Signature du Pétitionnaire

(1) Préciser : propriétaire ou mandataire dûment autorisé (dans ce dernier cas, joindre une procuration.

(2) Définir la surface (zone tampon, toiture, terrasse...).

CADRE RESERVE A LA COLLECTIVITE

Contrôle du branchement effectué le

Réserves éventuelles.....

Levée des réserves par une contre-visite effectuée le

Conformité du branchement.

Le branchement étant conforme, le déversement des eaux domestiques est accepté dans le réseau public de Clisson.

Non-conformité du branchement.

Signature du Maire

Assujetti à la PRE - montant

Exonéré de la PRE.